

Exercice 2 : questions à partir d'un document

/4

Le préfet de l'Aude, Bernard Lemaire, a interdit samedi la circulation de tous les véhicules dans le département, hors agglomération, une mesure de prévention face à la tempête qui touche ce département placé en alerte rouge par Météo France. L'arrêté préfectoral n'autorise que la circulation des véhicules de secours « si une vie humaine est en danger ».

Le préfet a également ordonné la fermeture samedi des centres commerciaux de plus de 1 000 mètres carrés et fait évacuer la gare de Narbonne, un bâtiment très ancien dont le toit menaçait de s'effondrer, dès la fin de matinée.

Un automobiliste a été légèrement blessé cet après-midi par la chute sur son véhicule d'une gargouille dominant un mur de la mairie de Narbonne. Cette gargouille s'est effondrée peu avant 15 h 30. La préfecture a indiqué que le périmètre autour de la mairie avait été interdit à toute circulation.

D'après l'AFP, 24 janvier 2009.

1) Quel aléa a touché le département de l'Aude en 2009 ? A quelle catégorie de risques majeurs appartient-il ? (1 point)

2) Relève trois mesures de prévention qui ont été prises par le préfet de l'Aude avant l'arrivée de l'aléa. (1.5 point)

3) Pourquoi a-t-il fallu prendre plus de précautions pour la gare de Narbonne ? (0,5 point)

4) Quel nom porte le plan d'organisation des secours que le préfet de l'Aude pourra éventuellement déclencher si l'aléa provoque des dégâts très importants ? (1 point)

Exercice 3 : question courte

/1

1) Relie le terme à la bonne définition : (1 point)

Prévention ●

- Ce sont les mesures mises en œuvre par une autorité pour gérer l'organisation des secours après le passage d'un aléa climatique violent.
- C'est l'ensemble des actions mises en œuvre pour empêcher un événement grave ou en limiter ses conséquences.